



## FAQ

### Frequent Ask Question

# 10 questions sur le M2 Ergomot en Alternance



#### 1. Suivre le Master 2 Ergomot en alternance qu'est-ce que cela signifie ?

Depuis la rentrée 2011, le M2 spécialité Ergonomie de la Motricité de l'Université d'Orléans est organisé en alternance : à des temps de formation sur site universitaire succèdent des temps de formation en entreprise selon un calendrier fixé annuellement. Le « rythme » de l'alternance est de 3 semaines en entreprise et 2 semaines à l'université en moyenne, sur une durée de 1 an (septembre à septembre).

#### 2. Qui peut devenir apprenti(e) et qu'est ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage est une voie de **formation initiale** qui s'adresse à tout(e) étudiant(e) de **moins de 30 ans**. Il s'agit d'une formation « **gratuite** » les frais de scolarité sont pris en charge par la structure qui l'accueille en apprentissage et « **rémunérée** » : tout(e) apprenti(e) perçoit une rémunération pendant la durée de son contrat (12 mois). Il ou (elle) est assuré(e) social(e) de sa structure d'accueil, bénéficie de remboursements et des indemnités journalières de la sécurité sociale.

#### 3. Qu'est ce qu'un contrat de professionnalisation ? et à qui il s'adresse ?

Le contrat de professionnalisation est la seconde forme d'alternance. Il s'adresse à tout(e) étudiant(e) sans limite d'âge. Alors que les contrats d'apprentissage sont gérés par un Centre de Formation des Apprentis (CFA), et financés par les Régions, les contrats de professionnalisation sont gérés par les services de formation continue des universités (SEFCO) et financés par d'autres organismes.

#### 4. Les entreprises recrutent-elles des ergonomes alternants ?

**Oui**, les besoins en ergonomie sont importants et accueillir un(e) stagiaire en alternance est une formule très intéressante pour une entreprise.

Le Master Ergomot, situé en Région Centre, a logiquement tissé des relations suivies avec de nombreuses structures et organismes régionaux. Mais la structure d'accueil de l'alternant peut être éloignée de plusieurs centaines de kilomètres du lieu de formation.

#### 5. Est-ce que j'ai une garantie d'avoir une structure d'accueil si je m'inscris en M2 Ergomot ?

La recherche de structure d'accueil est assurée par chaque étudiant(e) et elle fait partie du processus de formation. Une partie de ce travail est fait dans le cadre d'Unités Enseignement. De plus, ce sont les structures d'accueil qui organisent leur recrutement et sélectionnent « leur » ou « leurs » apprenti(e)s ou contrat de pro. Le rôle de l'équipe de formation est de favoriser les rencontres entre étudiants et structures d'accueil. Chaque étudiant(e) est aidé(e) dans ce processus par l'équipe de formation du Master et par des intervenants : chargés de mission du CFA, réseau ErgoCentre, intervenant RH, l'Espace Stage Emploi Entreprise de l'Université d'Orléans. Depuis 2011, la quasi-totalité des étudiants de M2 candidats ont trouvé une structure d'accueil pour leur alternance dans un marché national où l'offre d'alternance dépasse le nombre d'étudiants candidats.

#### **6. Quel est le calendrier pour la recherche de structures d'accueil en alternance ?**

Une des difficultés pour un(e) futur(e) alternant(e) est qu'il (elle) doit commencer à prospecter pour une structure alors même qu'il (elle) n'a ni terminé ni validé son M1.

Pour un début de formation du M2 en septembre, les pré-recrutements et recrutement des structures débutent 5 mois avant (mai). Le « marché est très actif entre mai et mi-juillet, s'interrompt quasiment de mi- juillet à la dernière semaine d'août et connaît un regain d'activité de fin août à début septembre. Si la loi permet de débiter un contrat d'apprentissage jusque 3 mois après le jour du début officiel de la formation, dans les faits, un(e) étudiant(e) qui contracterait après septembre serait fortement pénalisé(e) dans son processus de formation.

#### **7. Sur quels critères les étudiants choisissent-ils leur structure d'accueil ?**

Certain(e)s étudiant(e)s privilégient :

- le calendrier : contact avec les structures avant la fin du M1,
- la localisation géographique du stage,
- la nature des missions proposées,
- le prestige de l'entreprise,
- la présence d'une personne qualifiée en ergonomie interne à l'entreprise,
- les perspectives de rebond en interne à l'issue de l'année d'alternance (CDD ou CDI),
- le type ou le domaine d'ergonomie proposé,
- les conditions matérielles et financières du poste (moyens, montants du salaire, avantages).

Entre le M1 et le M2, certains étudiants essayent de diversifier leurs stages et missions pour construire un profil polyvalent, alors que d'autres prennent l'option d'une plus grande spécialisation.

#### **8. Quel genre d'entreprises accueillent des alternants ergonomes ?**

C'est extrêmement varié : grands groupes industriels, services de santé au travail, PME, structures hospitalières, entreprises de taille intermédiaires, collectivités territoriales. Dans des secteurs eux aussi très variés : confection textile, agroalimentaire, industrie aéronautique, mécanique de précision, pharmacie, structures de services ou de recherche, médical. Les missions sont, elles aussi, extrêmement variées : ergonomie du handicap, de la prévention, amélioration des conditions de travail, aménagement de postes, validation de prototypes, etc. Elles sont discutées avec l'équipe de formation et validées ensuite.

## 9. Quels intérêts et inconvénients à suivre un M2 d'ergonomie en alternance ?

**Les intérêts sont nombreux** être rémunéré(e) pendant ses études, avoir conjointement les avantages du statut d'étudiant et celui de salarié, bénéficier d'un double accompagnement individualisé (tuteur universitaire et maître d'apprentissage), sortir de formation avec une expérience professionnelle significative. Les taux d'insertion actuels des sortants du Master est de 80 % d'insertion spécifique (sur le métier d'ergonome) 1 an après l'obtention du diplôme et un écart de rémunération de +250 euros mensuels par rapport à une diplômé « classique ».

**Les inconvénients :** des emplois du temps chargés (35h/semaine) en entreprise et 35h semaine à l'université), satisfaire conjointement les exigences universitaires et celles de la structure peut s'avérer complexe et sollicite une bonne organisation personnelle. Il est exigé par contrat une présence à l'intégralité des cours qui ont lieu sur le site universitaire.

Les vacances ne sont pas celles du calendrier universitaire classique : le droit aux congés payés légaux et l'attribution de ces congés s'inscrit dans les procédures en vigueur dans l'entreprise (jours de RTT obligatoires, fermeture de site...).

## 10. Une structure d'accueil d'un(e) alternant(e) s'engage-t-elle à favoriser son recrutement en interne en fin de formation ?

Ni la structure, ni l'étudiant(e) ne sont engagés au-delà de la durée du contrat. Pour certaines structures, le recrutement de « leur » alternant(e) en fin de formation sur un CDD ou un CDI est un objectif ou une possibilité. En revanche, une expérience d'un an de travail, si elle est positive, est une situation très favorable pour un recrutement interne. Pour d'autres structures, les possibilités de recrutement sont faibles indépendamment de la qualité du stage. Cette situation est parfois annoncée dès la signature du contrat d'apprentissage.

## Renseignements et Contacts

**Contact CFA** Stéphanie COURTOIS

☎ 02 38 49 43 36

Courriel : [stephanie.courtois@univ-orleans.fr](mailto:stephanie.courtois@univ-orleans.fr)

Pour des informations plus précises sur le site du CFA :

<https://www.cfa-univ.fr/formation/ergonomie-de-motricite/>

**Contact SEFCO** Milène CARME

☎ 02 38 41 71 80

Courriel : [milene.carme@univ-orleans.fr](mailto:milene.carme@univ-orleans.fr)